



Union Européenne



PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

Mission Europe



**COMPETITIVITE REGIONALE ET EMPLOI  
COMPTE RENDU DU COMITE REGIONAL UNIQUE DE SUIVI  
DU 8 JUILLET 2008**

Coprésidé par M. Pierre-André PEYVEL, Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de région d'Ile-de-France, et par Mme Janine HADDAD, Vice-Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France, Chargée des affaires européennes et internationales.

**Étaient présents :**

**Commission européenne:**

M. Manuel GAVIRA, DG Régio  
Mme Pascale BEAUCHAMP, DG Emploi  
Mme Timea TEPLICZKY, DG Agriculture

**Préfecture de la région d'Ile-de-France :**

M. Jean-François KRAFT  
M. Florent MASSOU  
Mme Géraldine LACROIX  
Mme Marie-José CIGAN  
Mme Rose-Marie LY VAN TU  
Mme Laurence FAIVRE  
Mme Nathalie BERTIN  
Mme Peggy LIMMOIS

**Conseil régional d'Ile-de-France :**

Mme Odile BRUN  
Mme Delphine AJDENBAUM  
Mme Marie DEKETELAERE – HANNA  
Mme Sylvie TOULOTTE  
Mme Annick AUSTONI  
Mme Astrid GAILLARD

**Recette générale des finances :**

Mme Marie-Cécile BACHELLERIE  
Mme Christiane JOLY

**Ministère de l'Intérieur de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales :**

M. Jean GIRARDIN

|  |  |
|--|--|
| Identifiant : <b>CR CRUS 08 juillet 2008</b>                       | Date d'Approbation : 18 juillet 2008               |
| Nom et Visa du Rédacteur : Laurence Faivre et Rose Marie LY VAN TU | Nom et Visa de l'Approbateur : Jean-François KRAFT |
| Page 1 sur 14  |  |



Union Européenne



PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

Mission Europe



**COMPETITIVITE REGIONALE ET EMPLOI  
COMPTE RENDU DU COMITE REGIONAL UNIQUE DE SUIVI  
DU 8 JUILLET 2008**

**Ministère Agriculture et Pêche / DGPAAT / BDRRC**

M. Marc LONGHI

**Délégation interministérielle à la ville :**

Mme Joëlle DEL GRECO

**Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle :**

M. Yves CALVEZ  
Mme Corinne EHRHART

**Directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle :**

M. LHERAULT (DDTEFP Essonne)  
M. Franck DEMAY (DDTEFP Seine-Saint-Denis)  
Mme Sophie TAN (DDTEFP Val-de-Marne)  
M. Hakim KAMOUCHE (DDTEFP Val-d'Oise)

**Direction régionale et interdépartementale de l'agriculture et de la forêt :**

M. Stéphane JACQUES

**Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement :**

M. François ALTER

**Direction Régionale de l'Équipement :**

Mme Béatrice PREVOST

**Délégation régionale à la recherche et à la technologie :**

M. Vincent LATTUATI

**Mission régionale égalité des chances :**

M. Mathieu GOURMELON

|   |  |
|---|--|
| Identifiant : <b>CR CRUS 08 juillet 2008</b>                          | Date d'Approbation : 18 juillet 2008               |
| Nom et Visa du Rédacteur : Laurence Faivre et Rose Marie<br>LY VAN TU | Nom et Visa de l'Approbateur : Jean-François KRAFT |
| Page 2 sur 14   |  |



Union Européenne



PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

Mission Europe



**COMPETITIVITE REGIONALE ET EMPLOI  
COMPTE RENDU DU COMITE REGIONAL UNIQUE DE SUIVI  
DU 8 JUILLET 2008**

**Préfecture de Seine et Marne :**

Mme Danielle VESVRE

**Préfecture des Yvelines :**

Mme Catherine HENUIN  
Mme Marilyn LAFFAITEUR  
Mme Lucie BOULANGER

**Préfecture de l'Essonne :**

Mme Florence PLATTARD  
M. Patrick LECHARTIER

**Préfecture des Hauts-de-Seine :**

Mme Monique BOSQUAIN

**Préfecture de Seine Saint-Denis :**

Mme Anne FERRÉ  
Mme Elitza BAEVA

**Préfecture du Val-de-Marne**

M. Bernard TOMASINI, Préfet

**Préfecture du Val d'Oise :**

M. Pierre LAMBERT, Secrétaire Général  
M. Lisandro SARMENTO

**Conseil Général de Paris / Mairie de Paris :**

Mme Isabelle DUREAULT

**Conseil Général de l'Essonne :**

M. Francis CHOUAT

|  |  |
|--|--|
| Identifiant : <b>CR CRUS 08 juillet 2008</b>                       | Date d'Approbation : 18 juillet 2008               |
| Nom et Visa du Rédacteur : Laurence Faivre et Rose Marie LY VAN TU | Nom et Visa de l'Approbateur : Jean-François KRAFT |
| Page 3 sur 14  |  |



Union Européenne



PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

Mission Europe



**COMPETITIVITE REGIONALE ET EMPLOI  
COMPTE RENDU DU COMITE REGIONAL UNIQUE DE SUIVI  
DU 8 JUILLET 2008**

M. Stéphane TROMEL  
M. Stéphane RUAULT

**Conseil Général des Hauts-de-Seine :**

M. Georges LE GALLO

**Conseil Général de Seine Saint Denis :**

Mme Marie-Thérèse SAUVAGE  
Mme Madeleine DELAPERRIÈRE  
Mme Katherine LEROUX

**Conseil Général du Val de Marne :**

Mme S. ABRAHAM-THISSE  
Mme Yasmine BOUDJENAH  
Mme Aurore ROBIN

**Conseil Général du Val d'Oise :**

Mme Charlotte CORLU  
M. Aurélien MICONI

**Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie :**

M. Jean-François THIBOUS  
M. Guillaume BELLJARDO

**Chambre régionale des métiers et de l'artisanat :**

Mme Velimira GRAU

**GIP Paris :**

Mme Claudine CRINON

**GIP Versailles :**

Mme Marie-Agnès VEIT

|  |  |
|--|--|
| Identifiant : <b>CR CRUS 08 juillet 2008</b>                       | Date d'Approbation : 18 juillet 2008               |
| Nom et Visa du Rédacteur : Laurence Faivre et Rose Marie LY VAN TU | Nom et Visa de l'Approbateur : Jean-François KRAFT |
| Page 4 sur 14  |  |



Union Européenne



PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

Mission Europe



**COMPETITIVITE REGIONALE ET EMPLOI  
COMPTE RENDU DU COMITE REGIONAL UNIQUE DE SUIVI  
DU 8 JUILLET 2008**

**Agence de l'eau Seine Normandie – Direction territoriale Ile-de-France :**

Mme Lydia PROUVE

**Association pour la Formation Professionnelle des Adultes :**

M. Pierre JAKUBOWSKI

**Association régionale des missions locales :**

M. Rodolphe CERCEAU  
Mme Emmanuelle PITEL

**CFDT d'Ile-de-France :**

M. Vincent PIGACHE

**Fédération Nationale des associations d'accueil et de réadaptation sociale :**

Mme Marie GAFFET

**OSEO :**

M. Patrick BAUDRY

**Projets 19 :**

M. Nicolas WORONOFF

**ARDEVA Ile-de-France :**

Mme Nicole DESHAYES  
Mme Maria BAILLEUL

**Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux :**

M. Bruno COSTE

|  |  |
|--|--|
| Identifiant : <b>CR CRUS 08 juillet 2008</b>                       | Date d'Approbation : 18 juillet 2008               |
| Nom et Visa du Rédacteur : Laurence Faivre et Rose Marie LY VAN TU | Nom et Visa de l'Approbateur : Jean-François KRAFT |
| Page 5 sur 14  |  |



Union Européenne



PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

Mission Europe



**COMPETITIVITE REGIONALE ET EMPLOI  
COMPTE RENDU DU COMITE REGIONAL UNIQUE DE SUIVI  
DU 8 JUILLET 2008**

**Union régionale des PLIE d'Ile-de-France :**

Mme Janine GRAU (Nord-Essonne)

**Union régionale des entreprises d'insertion d'Ile-de-France :**

M. Philippe EPHRITILHIWE

**Etaient excusés :**

- M. Jacques TOUBON, député européen
- M. LEHIDEUX, député européen
- Mme Miyako GUY, DGEFP
- Mme Bénédicte LE RAY, Conseil régional
- Mme Jocelyne MONGELLAZ, DRDF
- M. François-Xavier VERON, Préfecture de Paris
- M. Louis HUBERT, DIREN
- M. BONTOUR, FDSEA 77
- M. Gérard REQUIGNY, FSU

.....

M. PEYVEL ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants et en saluant la présence de Mmes TEPLICZKY, BEAUCHAMP et de M. GAVIRA, représentants de la Commission Européenne respectivement pour le FEADER, le FSE et le FEDER. Il présente ensuite aux participants son successeur, M. Jean-François KRAFT, qui prendra ses fonctions le 15 juillet.

Mme HADDAD souhaite la bienvenue à M. KRAFT ainsi qu'aux participants. Elle salue le travail intense du partenariat et précise que la programmation 2007-2013 est désormais entrée dans une phase quasi opérationnelle, notamment avec la sélection des projets intégrés s'inscrivant dans l'appel à projets In'Europe.

**1) Approbation des critères de sélection des axes 2, 3 et 4 du PO FEDER.**

M. MASSOU, chargé de mission, rappelle que les critères de sélection des axes 2 et 3 ont fait l'objet d'une présentation lors du comité du 14 avril 2008 et ont fait l'objet de remarques de la part de la Commission Européenne. Les recommandations de cette dernière portaient notamment sur une clarification entre les critères d'éligibilité et les critères de sélection et une meilleure explicitation de certains critères, notamment concernant les actions 5, 6 et 7 de l'axe 2, afin de faciliter la lisibilité du PO tant pour les porteurs de projets que pour les membres du CRUS. S'agissant plus particulièrement de l'action 1 de l'axe 3 (« Développement des énergies renouvelables »), il est précisé que la question de l'éligibilité des dépenses relatives aux opérations d'énergies

|  |  |
|--|--|
| Identifiant : <b>CR CRUS 08 juillet 2008</b>                       | Date d'Approbation : 18 juillet 2008               |
| Nom et Visa du Rédacteur : Laurence Faivre et Rose Marie LY VAN TU | Nom et Visa de l'Approbateur : Jean-François KRAFT |
| Page 6 sur 14  |  |



Union Européenne



PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

Mission Europe



**COMPETITIVITE REGIONALE ET EMPLOI  
COMPTE RENDU DU COMITE REGIONAL UNIQUE DE SUIVI  
DU 8 JUILLET 2008**

renouvelables liées au logement n'a pas à ce jour été tranchée par la Commission Européenne. Cette question sera évoquée lors d'une réunion à Bruxelles en septembre prochain.

M. GAVIRA, représentant de la Commission européenne DG REGIO, salue le travail effectué par les différents partenaires sur les critères de sélection qui répond aux attentes de la Commission. Il confirme que la réunion de la Commission Européenne prévue le 24 septembre 2008 permettra de clarifier l'éligibilité ou non des opérations portant sur les logements. En effet, la Commission va débattre sur la nécessité ou non d'avoir une interprétation élargie du règlement de 2006.

Mme CORLU, Conseil Général du Val-d'Oise, demande si l'enveloppe dévolue à l'axe 3 (17,5 millions d'euros de FEDER) permettra de cofinancer des actions en matière de logements.

M. MASSOU précise qu'il ne s'agit pas de financer des économies d'énergie notamment des travaux d'isolation dans le domaine du logement mais que la question qui se pose concerne le financement des réseaux de géothermies ou de biomasse pour chauffer les entreprises ou les équipements publics.

Mme BEAUCHAMP, représentante de la Commission Européenne DG Emploi, aborde la question des critères de sélection pour les projets relevant du FSE. Elle souligne la nécessité de mettre en place une approche stratégique et une logique de résultats. Par conséquent, les critères de sélection doivent permettre de mettre l'accent sur les opérations à forte valeur ajoutée communautaire. Il existe des critères de sélection posés au niveau national mais la Commission européenne demande que les critères soient également précisés au niveau régional dans le contrat de suivi et de gestion FSE compte tenu des spécificités des territoires. Elle souhaite donc qu'une réflexion soit engagée au plus vite sur ce thème.

M. CALVEZ, Directeur Régional du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, répond que ses services ont tout à fait conscience de ce manque. Les appels à projets régionaux permettent déjà de décliner les critères de sélection nationaux, mais il n'existe pas ce jour, au niveau régional, de document de synthèse formalisé relatif à la concentration et à la plus value du FSE. Ce document sera élaboré par ses services d'ici la fin de l'année.

Mme BEAUCHAMP insiste sur la nécessaire différenciation entre les critères de sélection et les critères d'éligibilité. Il faut désormais rompre avec une certaine culture de guichet et vraiment s'inscrire dans une logique de résultats.

M. PEYVEL propose que le document de synthèse concernant les critères de sélection et d'éligibilité du FSE soit présenté lors du CRUS de fin d'année.

**Les membres du comité émettent un avis favorable aux critères de sélection des axes 2, 3 et 4 du PO FEDER.**

|  |  |
|--|--|
| Identifiant : <b>CR CRUS 08 juillet 2008</b>                       | Date d'Approbation : 18 juillet 2008               |
| Nom et Visa du Rédacteur : Laurence Faivre et Rose Marie LY VAN TU | Nom et Visa de l'Approbateur : Jean-François KRAFT |
| Page 7 sur 14  |  |



Union Européenne



PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

Mission Europe



**COMPETITIVITE REGIONALE ET EMPLOI  
COMPTE RENDU DU COMITE REGIONAL UNIQUE DE SUIVI  
DU 8 JUILLET 2008**

**2) Examen des candidatures (FEDER et FSE ) dans le cadre de l'appel à projets In'Europe de l'axe 1-Phase 2- du PO**

M. MASSOU rappelle les procédures et le calendrier de l'appel à projets In'Europe. Les dix territoires sélectionnés ont été réunis le 14 mai 2008 afin de recevoir les précisions nécessaires à la finalisation de leurs dossiers. Les candidatures complètes FEDER et FSE reçues le 31 mai 2008 ont été instruites par les préfetures de département en partenariat avec les DDTEFP. Des réunions bilatérales entre les services de l'Etat ont été tenues pour l'examen des dossiers.

Un comité technique régional s'est tenu le 23 juin dernier et a émis des propositions de subvention pour chacun des dix territoires retenus. L'assiette éligible s'élève à plus de 400 millions d'euros pour 116 millions d'euros de FEDER sollicités sur la période 2007-2013 et 12 millions d'euros de FSE pour la période 2007-2010. Les membres du comité technique régional ont estimé les besoins sur 2007-2013 à 76 millions d'euros de FEDER et 15 millions d'euros de FSE, en définissant des enveloppes pour 2007-2010. M. MASSOU souligne qu'il s'agit d'une surestimation et qu'en fin de période, il faudra s'inscrire dans les dotations fixées par les PO. Une révision à mi-parcours est toutefois prévue, afin de réajuster les enveloppes selon les réalisations effectives.

S'agissant de l'assistance technique, elle est estimée globalement à 3 % du coût total pour les organismes intermédiaires bénéficiaires d'une subvention globale, et à 2 % du coût total pour les territoires n'ayant pas sollicité l'octroi d'une subvention globale. Ces calculs sont établis à partir de ratios.

Mme HADDAD attire l'attention des participants sur le fait que les fonds structurels constituent des cofinancements et que les projets doivent, par conséquent, s'inscrire dans les dispositifs régionaux de droit commun ou dans des dispositifs plus spécifiques comme le PACTE approuvé par la région. Elle rappelle que ce sont les fonds structurels qui doivent servir de levier aux dispositifs nationaux, et non l'inverse.

Mme SAUVAGE, Conseil Général de la Seine-Saint-Denis, est satisfaite du nombre de projets retenus au titre de l'axe 1, cela démontre la qualité du partenariat élaboré. Elle exprime, cependant, sa frustration de ne pas connaître l'intégralité des projets structurants retenus, et propose l'organisation d'un séminaire destiné à l'explication et au suivi des actions menées, ainsi qu'à l'échange d'expériences entre les territoires concernés. Elle insiste sur l'importance pour les Conseils Généraux de participer au suivi des projets intégrés.

M. PEYVEL approuve cette suggestion, et propose l'organisation d'un séminaire avant la journée du 27 novembre 2008 consacrée à la Présidence française de l'Union Européenne.

Mme SAUVAGE demande pour quelle raison des astérisques figurent en lieu et place du montant de la première tranche proposée pour la communauté d'agglomération de Plaine Commune, sur le tableau récapitulant les conclusions du comité technique régional.

|  |  |
|--|--|
| Identifiant : <b>CR CRUS 08 juillet 2008</b>                       | Date d'Approbation : 18 juillet 2008               |
| Nom et Visa du Rédacteur : Laurence Faivre et Rose Marie LY VAN TU | Nom et Visa de l'Approbateur : Jean-François KRAFT |
| Page 8 sur 14  |  |





Union Européenne



PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

Mission Europe



**COMPETITIVITE REGIONALE ET EMPLOI  
COMPTE RENDU DU COMITE REGIONAL UNIQUE DE SUIVI  
DU 8 JUILLET 2008**

M. PEYVEL répond que le dossier de Plaine Commune n'était pas assez précis pour estimer une enveloppe de crédits FEDER pour la période 2007-2010. Il sera demandé à Plaine Commune de compléter ces éléments.

M. MASSOU précise que le total de 35 millions d'euros pour la période 2007-2010 ne tient donc pas compte de la somme qui sera allouée à Plaine Commune. La tranche 2007-2010 sera donc dotée d'une somme qui représentera plus de la moitié de l'enveloppe totale de 63 M€

M. RUAULT, Conseil général de l'Essonne, craint que cette « surprogrammation » entraîne l'attribution des crédits aux territoires les plus rapides à réaliser leurs projets.

M. PEYVEL souligne que cette surprogrammation, qui est de 20 %, est un mode de gestion utilisé habituellement pour le FSE (15 % en moyenne) et ne comporte pas de risque particulier. Le fait que plus de la moitié de l'enveloppe totale soit dévolue à la première tranche s'explique par la maturité de certains projets selon les données indiquées par les candidats. Il ne faut cependant pas craindre une « course » entre les territoires, car la révision à mi-parcours permettra de réajuster les prévisions. En effet, il ne serait pas judicieux de traiter séparément les dossiers, car cela ferait courir le risque d'être soumis au dégageement d'office en cas de décalage des calendriers.

Mme CORLU souligne la bonne coopération entre la Préfecture du Val d'Oise et le Conseil Général concernant les projets relevant de l'axe 1. Elle demande si un report des crédits de la première sur la seconde tranche est envisageable en cas de sous-réalisation.

M. PEYVEL répond qu'il n'est pas envisagé de report de crédits. Le réajustement à mi-parcours se fera à partir d'une analyse approfondie des actions réalisées et précise qu'en cas de non réalisation ou de déprogrammation de certaines actions, il ne sera pas possible de réaffecter les crédits à un nouveau projet non prévu dans le dossier de candidature. La substitution de projets tendrait à dénaturer le projet intégré et cela n'aurait pas de sens.

Mme HADDAD ajoute qu'un report automatique rendrait totalement inutile cette analyse à mi-parcours.

M. GAVIRA souligne le travail remarquable accompli par les différents partenaires. Une solution pragmatique a été trouvée à la question complexe de la gestion de l'appel à projets. Il félicite les services d'avoir su garder une certaine souplesse dans le processus de suivi des dossiers. Il salue également la proposition d'organiser un séminaire relatif aux projets intégrés, tout en précisant que sans attendre la tenue du séminaire, il serait judicieux d'organiser un comité de suivi sur ce thème afin de permettre le suivi des projets intégrés.

M. PEYVEL remercie M. GAVIRA et prend note de cette suggestion. Il approuve le respect du calendrier et salue le travail du comité technique régional qui permet d'avoir une réelle visibilité sur les sept ans de programmation, ainsi qu'un engagement sur trois ans. Les territoires pourront donc être informés des conclusions du comité dans les jours qui viennent. L'enjeu est d'autant plus fort qu'il s'agit de zones en grande difficulté, côtoyant bien souvent des zones compétitives et prospères. Le processus qui aboutit ici permet de mettre en exergue que les fonds structurels peuvent réellement contribuer au rééquilibrage des territoires. Il précise que le CRUS n'a pas à émettre

|  |  |
|--|--|
| Identifiant : <b>CR CRUS 08 juillet 2008</b>                       | Date d'Approbation : 18 juillet 2008               |
| Nom et Visa du Rédacteur : Laurence Faivre et Rose Marie LY VAN TU | Nom et Visa de l'Approbateur : Jean-François KRAFT |
| Page 9 sur 14  |  |



Union Européenne



PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

Mission Europe



**COMPETITIVITE REGIONALE ET EMPLOI  
COMPTE RENDU DU COMITE REGIONAL UNIQUE DE SUIVI  
DU 8 JUILLET 2008**

d'avis sur les montants financiers car cela relève du CRUP. Mais il est important pour le CRUS d'être informé sur l'état d'avancement de l'appel à projets In'Europe.

**3) Examen des demandes d'octroi d'une subvention globale FEDER et FSE au titre de l'axe 1 du PO FEDER**

Mme LY VAN TU, chef du bureau des affaires économiques, européennes et internationales, rappelle la procédure d'accréditation pour l'octroi des subventions globales qui est une démarche unique en France. Cette procédure consiste à confier à un cabinet externe l'expertise pour vérifier sur pièce et sur place la fiabilité des données fournies par les candidats afin de s'assurer si la piste d'audit et les garanties annoncées sont bien réelles et conformes aux attentes. Parmi les 10 candidats, deux territoires ont sollicité une accréditation pour l'octroi d'une subvention globale. Il s'agit des Lacs de l'Essonne et de Seine Aval. Les organismes supports gestionnaires de la subvention globale sont respectivement le GIP de Grigny / Viry-Châtillon et l'EPAMSA. L'audit, externalisé, a été réalisé par le cabinet SIRIUS, et a consisté à examiner les garanties que présentaient les organismes supports. Le cabinet SIRIUS a reçu les dossiers des candidats le 31 mai et a procédé à un audit sur place les 5 et 6 juin derniers.

Il ressort de ces audits et après rapport contradictoire des candidats les conclusions suivantes de la part du cabinet SIRIUS : Avis favorable avec réserves pour le GIP de Grigny / Viry-Châtillon et avis favorable pour l'EPAMSA.

Mme BACHELLERIE, Recette Générale des Finances, attire l'attention des membres du comité sur le fait que la structure financière des lacs de l'Essonne révèle une certaine fragilité, la capacité d'autofinancement positive en 2007 résultant de la capitalisation de produits de cession.

M. LAMBERT, Secrétaire Général de la Préfecture du Val d'Oise, soulève la question d'une éventuelle subvention globale pour l'EPA Plaine de France.

M. PEYVEL répond qu'aucun dispositif satisfaisant n'a pour l'instant été trouvé. En effet, le fait que les compétences de l'EPA s'étendent sur deux départements et deux communautés d'agglomération revient en cas de subvention globale à déposséder les élus de leur pouvoir décisionnel. Il faudrait donc trouver une solution cantonnant l'EPA à un rôle de strict gestionnaire.

Mme HADDAD fait valoir le fait que des élus siègent au Conseil d'Administration de l'EPA.

M. PEYVEL précise que les deux structures ne sont pas superposables, car tous les élus ne sont pas représentés au Conseil d'Administration de l'EPA.

Mme CORLU demande s'il n'y a alors pas de risque de prendre du retard dans la programmation. En attendant que cette question soit réglée, comment sont gérés les dossiers ?

|  |  |
|--|--|
| Identifiant : <b>CR CRUS 08 juillet 2008</b>                       | Date d'Approbation : 18 juillet 2008               |
| Nom et Visa du Rédacteur : Laurence Faivre et Rose Marie LY VAN TU | Nom et Visa de l'Approbateur : Jean-François KRAFT |
| Page 10 sur 14   |  |



Union Européenne



PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

Mission Europe



**COMPETITIVITE REGIONALE ET EMPLOI  
COMPTE RENDU DU COMITE REGIONAL UNIQUE DE SUIVI  
DU 8 JUILLET 2008**

M. PEYVEL répond que la Préfecture du Val d'Oise assurera l'instruction et le suivi des dossiers.

Mme SAUVAGE demande si les territoires retenus au titre de l'axe 1 du PO FEDER peuvent tout de même présenter des demandes de subvention sur d'autres axes.

M. PEYVEL répond qu'ils pourront le faire à condition d'avoir au préalable épuisé l'enveloppe dont ils bénéficient au titre de l'axe 1.

**Les membres du comité émettent un avis favorable sur la typologie des deux structures en tant qu'organismes intermédiaires, gestionnaires d'une subvention globale.**

**4) Assistance technique FEDER et FSE**

M. MASSOU présente le dispositif d'assistance technique FEDER, qui représente 4,5 millions d'euros, soit 3% du montant total du programme environ, répartis entre les actions 1 et 2 de l'axe 5 (respectivement 3 millions et 1,5 millions d'euros). Les bénéficiaires sont les SUR, les collectivités territoriales, les chambres consulaires, l'autorité de gestion et les services régionaux de l'Etat. Il insiste sur la nécessité d'une véritable animation locale.

M. CALVEZ présente ensuite l'assistance technique FSE. L'enveloppe pour la période 2007-2013 est de 19 millions d'euros, soit 3,5% de la maquette régionale. Les bénéficiaires sont l'autorité de gestion déléguée et les organismes intermédiaires.

Mme HENUIN, Sous-Préfète à la Ville de la préfecture des Yvelines, demande quel sera le mode de calcul pour le territoire de Seine Aval, qui regroupe trois collectivités.

Mme EHRHART, cellule FSE à la DRTEFP, précise que des enveloppes seront constituées par collectivité et que ces montants s'intègrent dans les 3%.

M. GAVIRA souligne l'importance de la séparation entre les mesures 1 et 2 de l'axe 5 pour l'assistance technique FEDER, notamment pour le fléchage des dépenses sur le code earmarking 86.

Mme CORLU remarque qu'une enveloppe de 457 000 euros est destinée aux collectivités locales et aux chambres consulaires. Elle demande si une clef de répartition sera appliquée.

M. MASSOU répond qu'aucune clef de répartition n'est prévue. Chaque projet passera en comité. Il souligne l'importance de respecter le plan de communication et rappelle que 10% du budget d'assistance technique doit être consacré à des actions de communication.

|  |  |
|--|--|
| Identifiant : <b>CR CRUS 08 juillet 2008</b>                       | Date d'Approbation : 18 juillet 2008               |
| Nom et Visa du Rédacteur : Laurence Faivre et Rose Marie LY VAN TU | Nom et Visa de l'Approbateur : Jean-François KRAFT |
| Page 11 sur 14   |  |



Union Européenne



PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

Mission Europe



**COMPETITIVITE REGIONALE ET EMPLOI  
COMPTE RENDU DU COMITE REGIONAL UNIQUE DE SUIVI  
DU 8 JUILLET 2008**

Mme SAUVAGE demande s'il est possible d'agréger l'assistance technique au titre du FEDER et celle au titre du FSE.

M. MASSOU et Mme EHRHART répondent par la négative, car il s'agit de deux programmes distincts.

Mme BOUDJENAH, Conseil Général du Val-de-Marne, demande si l'assistance technique peut être rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

M. MASSOU et Mme EHRHART répondent que seules les actions à venir pourront être prises en charge.

**Les membres du comité émettent un avis favorable sur l'assistance technique FEDER et FSE.**

**5) Rapport annuel d'exécution 2007**

Mme LY VAN TU présente le rapport annuel d'exécution (RAE) 2007. Elle rappelle qu'il s'agit d'un document exigé par la Commission européenne. Ce document retrace l'activité du programme chaque année. Pour l'année 2007, ce rapport est succinct puisqu'elle a été consacrée essentiellement aux négociations menées pour l'élaboration du programme opérationnel. Le RAE détaille la mise en œuvre du programme 2007-2013, en présentant les éléments concernant la concertation régionale (CRUS du 10 décembre 2007), l'axe 1, l'articulation entre les trois fonds, l'octroi de subventions globales, les outils informatiques (site Internet, AGADIR / OGMIOS, PRESAGE), ainsi que les actions d'animation et de communication.

Il est précisé que ce document sera revu sur le plan de la forme pour répondre aux exigences de la Commission européenne.

**Les membres du comité émettent un avis favorable sur le rapport annuel d'exécution 2007.**

**6) Point sur la communication inter-fonds FEDER, FSE et FEADER**

M. MASSOU annonce que les applications AGADIR et OGMIOS sont désormais opérationnelles. 30 projets ont été déposés sur AGADIR, 200 sur OGMIOS.

Diverses actions de communication ont été menées : une première newsletter électronique a été diffusée, différents supports ont été créés à destination des porteurs de projets, un espace partenaires a été mis en place sur le site Internet dédié aux fonds européens, des journées de lancement ont été organisées dans les Préfectures, et des communiqués de presse ont été effectués.

Mme DELAPERRIERE, Conseil Général de Seine-Saint-Denis, demande quel est le dispositif prévu en cas de panne sur AGADIR ou sur OGMIOS.

|  |  |
|--|--|
| Identifiant : <b>CR CRUS 08 juillet 2008</b>                       | Date d'Approbation : 18 juillet 2008               |
| Nom et Visa du Rédacteur : Laurence Faivre et Rose Marie LY VAN TU | Nom et Visa de l'Approbateur : Jean-François KRAFT |
| Page 12 sur 14   |  |



Union Européenne



PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE



Mission Europe

**COMPETITIVITE REGIONALE ET EMPLOI  
COMPTE RENDU DU COMITE REGIONAL UNIQUE DE SUIVI  
DU 8 JUILLET 2008**

M. PEYVEL répond que l'application OGMIOS a été victime de son succès la semaine dernière et que le système a été saturé. Des dispositions ont été prises pour le restaurer et un report des dates limites de dépôt a été effectué.

Mme DELAPERRIERE demande s'il est possible que les Conseils Généraux soient saisis officiellement concernant le plan de communication.

M. MASSOU répond que les départements doivent eux-mêmes lancer la démarche et solliciter des crédits d'assistance technique.

M. PEYVEL ajoute qu'il faut simplement veiller à la cohérence d'ensemble.

Mme DUREAULT, Conseil Général de Paris, précise qu'il est plus simple pour les correspondants d'organiser les actions de communication en se basant sur un courrier officiel, d'autant plus que cela facilite le travail avec les services chargés de la communication.

M. PEYVEL donne son accord.

**7) Questions diverses**

- Dématérialisation

Mme DESHAYES, Présidente d'ARDEVA Ile-de-France, remarque qu'OGMIOS ne fonctionne pas encore très bien, ce qui renforce les difficultés pour les porteurs de projets. Elle demande si les porteurs de micro-projets peuvent remplir des dossiers papiers.

M. PEYVEL souligne que la demande n'est pas plus compliquée en format électronique qu'en format papier, mais que la complexité est inhérente au dispositif FSE. Toutes les saisies devant obligatoirement être dématérialisées, il appartient aux organismes intermédiaires de s'organiser.

M. CALVEZ précise que la saisie des projets intégrés ne se fera sur OGMIOS qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009, en s'inspirant de ce qui existe déjà pour le FEDER.

|  |  |
|--|--|
| Identifiant : <b>CR CRUS 08 juillet 2008</b>                       | Date d'Approbation : 18 juillet 2008               |
| Nom et Visa du Rédacteur : Laurence Faivre et Rose Marie LY VAN TU | Nom et Visa de l'Approbateur : Jean-François KRAFT |
| Page 13 sur 14   |  |



Union Européenne



PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

Mission Europe



|   |
|---|
| <p><b>COMPETITIVITE REGIONALE ET EMPLOI</b><br/> <b>COMPTE RENDU DU COMITE REGIONAL UNIQUE DE SUIVI</b><br/> <b>DU 8 JUILLET 2008</b></p> |
|---|

- Projets LEADER

M. PEYVEL annonce que trois territoires ont été sélectionnés à l'unanimité avec le CRIF pour une subvention globale de 1 million d'euros chacun au titre des projets LEADER. Il s'agit du Parc naturel régional du Gâtinais, de Seine Aval et de la Plaine de Versailles.

L'ordre du jour étant épuisé, M. PEYVEL remercie les participants pour le travail accompli.

|   |  |
|---|--|
| Identifiant : <b>CR CRUS 08 juillet 2008</b>                          | Date d'Approbation : 18 juillet 2008               |
| Nom et Visa du Rédacteur : Laurence Faivre et Rose Marie<br>LY VAN TU | Nom et Visa de l'Approbateur : Jean-François KRAFT |
| Page 14 sur 14  |  |